



LYCEE PRIVE PROVENCE VERTE ST MAXIMIN

TARIFS CONDITIONS FINANCIERES 2017 / 2018

Pour limiter les frais de gestion, les règlements des prestations des familles se feront de la façon suivante :

- 1 Prélèvement le 15 septembre 2017
- 9 prélèvements le 07 de chaque mois, d'octobre à juin compris.

Les mois de Septembre et d'Octobre seront prélevés intégralement en fonction de la classe et du régime de l'élève

En effet nous aurons le montant des bourses seulement fin Octobre, cela sera régularisé à partir du mois de Novembre.

LE LYCEE MET EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE « SOLIDARITE » POUR PERMETTRE AUX FAMILLES LES MOINS AISEES DE BENEFICIER DE REDUCTIONS SIGNIFICATIVES. EN EFFET, IL EST INCONCEVABLE POUR L'ETABLISSEMENT DE SELECTIONNER UN JEUNE EN FONCTION D'UN CRITERE PUREMENT FINANCIER. CE SONT LES POTENTIALITES ET LA MOTIVATION QUI PREVALENT DANS LE RECRUTEMENT D'UN JEUNE. AUSSI, UNE COMMISSION D'AIDE AUX FAMILLES EST MISE EN PLACE CHAQUE ANNEE POUR ETUDIER CHAQUE SITUATION DE FAÇON SINGULIERE. L'OBJECTIF EST D'AIDER LES FAMILLES EN REEL BESOIN. SI VOUS SOUHAITEZ BENEFICIER D'UN TEL DISPOSITIF, IL FAUT ADRESSER UNE DEMANDE ECRITE A L'ETABLISSEMENT.

LE DISPOSITIF DE « SOLIDARITE » EST ADAPTE A CHAQUE SITUATION PARTICULIERE. IL EST DEFINI AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT LORS D'UNE COMMISSION D'AIDE AUX FAMILLES.

LES CHANGEMENTS DE REGIME SE FERONT PAR COURRIER ADRESSE AU CHEF D'ETABLISSEMENT 1 MOIS AVANT LA DATE PREVUE.

SEULES LES ABSENCES DEPASSANT 16 JOURS CONSECUTIFS OUVRENT DROIT A UNE REMISE (50% PENSION OU 1/2 PENSION).

UNE REDUCTION SUR LA PARTICIPATION FAMILLE PEUT ETRE ACCORDEE POUR LE 2EME ENFANT INSCRIT.

TARIFS DE BASE :	(TARIFS TOUS COMPRIS)
-------------------------	------------------------------

Votre enfant est en classe de 4^{ème} ou 3^{ème}

Tarif Mensualités (x10)	Internat 325	Demi-pension 171	Externat 83
-------------------------	-----------------	---------------------	----------------

Votre enfant est en classe de 2^{nde} GT ,1^{ère} et Term S.T.A.V :

Tarif Mensualités (x10)	Internat 326	Demi-pension 168	Externat 76
-------------------------	-----------------	---------------------	----------------

Votre enfant est en classe de 2^{nde} 1^{ère} et Term Service Aux Personnes et Aux Territoires :

Tarif Mensualités (x10)	Internat 304	Demi-pension 157	Externat 76
-------------------------	-----------------	---------------------	----------------

Votre enfant est en classe de 2^{nde} 1^{ère} et Term C.G.E.A Production Animale et VV :

Tarif Mensualités (x10)	Internat 303	Demi-pension 156	Externat 75
-------------------------	-----------------	---------------------	----------------

Le tarif du repas occasionnel est de 6 euros.
--

Les forfaits annuels indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte des semaines de présence effectives des élèves par classe.

PAIEMENT :

Les frais d'internat, de demi-pension, d'externat et les divers frais annuels repris sur le tarif ci-dessus seront prélevés mensuellement vers le 15 septembre pour la première mensualité et vers le 07 de chaque mois d'Octobre au mois de Juin.

Tout rejet peut remettre en cause la qualité du régime de l'élève.

-Les frais de 40 euros de dossier seront prélevés au 15 septembre 2017.